

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 12

présenté par
M. Tardy et M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 52, substituer aux mots :

« au premier alinéa du présent I »

les mots :

« à l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement à modeste visée rédactionnelle. Il faut que la loi soit la plus lisible possible.